

L'AMI DU LITTORAL

Bulletin de l'association
LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

Siège social : 12 avenue de la Gare
Adresse postale : B.P. 51 33740 ARÈS
05 56 60 08 27 - 06 13 57 88 92
Site Internet : <http://www.amisdu littoral.fr>

Janvier 2015 n° 76

EDITORIAL

L'éditorial du premier bulletin de l'année est celui des vœux de Bonne Année. Impossible cette année de ne pas faire référence à l'actualité aussi dramatique qu'elle soit. J'en retiendrai les points positifs et d'abord cet immense moment de fraternité du dimanche 11 Janvier. Qui que nous soyons, nous sommes le peuple français, et debout et solidaires, nous n'avons pas à avoir peur et devons être fiers de ce que nous sommes.

A nous individuellement et collectivement dans les Amis du Littoral Nord Bassin, de prolonger ce grand moment de fraternité par l'écoute et la tolérance pour les opinions que nous ne partageons pas. Je pense en particulier à nos convictions environnementales : sachons éviter les attitudes de confrontation, évitons les anathèmes, respectons les institutions et nos élus. N'opposons pas respect de l'environnement et développement économique. Là où il y a problème, cherchons des solutions. Sortons de l'affrontement entre la croyance écologiste, qui détiendrait la vérité et cette autre croyance qu'est la croissance économique à tout prix.

Je voudrais aussi m'adresser aux jeunes, leur parler de l'avenir et, contrairement à un courant de pensée fort répandu, m'inscrire en faux contre l'idée du déclin inexorable des vieux pays européens face à la montée des pays émergents, Chine en tête. Certes dans une première phase, la mondialisation a été très déstabilisante pour l'économie de nos vieux états et

a entraîné souffrances et chômage. Mais la mondialisation aborde maintenant une nouvelle phase plus respectueuse de l'environnement et de l'individu, plus consciente de la nécessité d'une solidarité internationale et de règles pour libérer l'économie de ses dérives financières, et là, la France, pas seule bien sûr, mais avec l'Europe, peut retrouver un rôle à sa mesure. A condition qu'elle reste ouverte, qu'elle ne se recroqueville pas derrière une ligne Maginot imaginaire, qu'elle n'abandonne pas la dimension universelle qui a été celle de son histoire et que de nombreux pays veulent la voir conserver. N'oublions pas qu'on entend davantage de Vive la France, à l'étranger qu'en France.

Bonne Année à tous, à notre association, à notre territoire et à la France.

Je ne saurais terminer cet éditorial sans ajouter que nous continuerons à déployer tous nos efforts pour que les pouvoirs publics et les élus prennent conscience de la gravité, pour notre littoral, des conséquences de l'envasement des esteys côtiers. Notre littoral court le risque de ne plus être maritime, et de devenir une simple zone humide. Des études sont nécessaires pour comprendre le phénomène et déterminer comment le ralentir ou mieux le stopper. Les scientifiques en ont les moyens et peuvent intervenir vite à condition que la volonté politique d'agir existe et qu'on le leur demande.

Michel Gautier

Sortie Saint Jean de Côle et Sorges le 17 Juillet 2015

Nous vous proposons une incursion en Dordogne

Nous partirons d'Arès le 17 juillet prochain à 7 heures du matin (rdv 6h45 Tour d'Arès) pour parvenir à Saint Jean de Côle, au nord de Périgueux vers 10 heures 30.

>>

Ce village fleuri, classé « Un des Plus Beaux Villages de France », fut l'une des places fortes de la guerre de 100 ans. Il offre à ses visiteurs un patrimoine architectural remarquable.

Dès notre arrivée, nous serons attendus pour une visite commentée du village de l'extérieur du château de la Marthonie, son parc, puis l'église, le vieux pont médiéval et l'ancienne rue aux maisons à colombages.

L'un des restaurants du centre ville nous accueillera.

Nous remonterons dans le car pour un court trajet qui nous ramènera en direction de Périgueux, à Sorges, « Capitale de la Truffe » et village étape de l'un des chemins du pèlerinage entre Vézelay et Saint Jacques de Compostelle. Nous serons attendus à l'Ecomusée de la Truffe pour une visite commentée d'une heure. L'église restaurée récemment, au clocher original, mérite qu'on s'y arrête avant de reprendre le car vers 15h30.

Retour à Arès vers 19 heures.

Coût de la sortie : le car, les visites commentées, le restaurant : 55 € par personne pour les adultes - 52 € pour les enfants de moins de 16 ans.

Vos inscriptions seront accompagnées de vos chèques. (Ils seront émis à partir du jour du départ).

Les places sont limitées, ne tardez pas à vous inscrire.

Un plan de prévention des risques de submersion (PPRS) pour chacune des communes littorales du Bassin d'Arcachon

Dans le bulletin n° 63 d'octobre 2010, nous avions développé le thème des risques de submersion marine en évoquant les facteurs combinés qui en sont à l'origine ainsi que leurs conséquences sur le milieu naturel, la santé, les espaces urbanisés et l'économie locale. Le lecteur pourra utilement s'y reporter.

Ce sujet demeure à l'ordre du jour en raison du phénomène de réchauffement climatique et de ses manifestations de plus en plus marquées telles que l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des tempêtes. En outre, l'élévation attendue du niveau marin est de nature à amplifier la submersion de nos côtes et leur érosion.

C'est donc là un sujet préoccupant qu'il nous a paru intéressant d'actualiser à partir des études et actions déjà réalisées ces trois dernières années en vue d'améliorer la protection des biens et des personnes.

Nous avons en mémoire les conséquences sévères des dernières tempêtes de 1999, 2009 et 2010 (Xinthia) qui ont affecté les communes littorales du Bassin d'Arcachon. Depuis, la succession rapprochée de deux autres tempêtes survenues début 2014 – Christina 03/01 et Christine 03/03 – a provoqué des dégâts exceptionnels en terme d'érosion et de submersion de la

côte aquitaine et dans une moindre mesure du bassin. Une étude pilotée par l'Observatoire de la Côte Aquitaine en détaille l'ensemble des effets et conclut notamment : « **la submersion dans le bassin résulte de la conjonction d'un coefficient de marée élevé, du passage d'une dépression, et des vagues au large dont la hauteur dépasse 5 à 6 m** ».

Aucun de ces événements pris séparément n'est exceptionnel, c'est la combinaison des trois qui l'est.

Deux actions ont été immédiatement entreprises à partir de la fin 2010 :

- un relevé des zones inondées de la tempête Xinthia afin de les porter à la connaissance des collectivités pour une prise en compte dans les actes d'urbanisme.
- un recensement des ouvrages de protection, leur classement et le diagnostic de leur état afin d'inscrire d'éventuels renforcements dans le cadre du « plan digue »

Puis le Préfet de Gironde a prescrit dès novembre 2010 la réalisation d'un plan de prévention des risques de submersion marine pour chacune des dix communes littorales du bassin et Mios en raison de la Leyre.

Pour l'élaboration de ces plans, l'aléa submersion marine a été défini par les effets combinés de la marée,

et des surcotes engendrées par les actions du vent et de la pression atmosphérique ainsi que des vagues.

L'événement de référence qui a été pris en compte est celui de la tempête Xynthia (28/02/2010), considéré comme l'événement historique le plus fort connu. Le niveau altimétrique NGF de référence qui a été retenu pour cet aléa de submersion est le plus haut niveau atteint par les eaux de Xynthia (variable de 3,20 m à 3,80 m suivant la commune concernée) augmenté de 20 cm pour anticiper l'élévation du niveau marin.

Concrètement, à partir de ces niveaux altimétriques de référence, ces plans délimitent :

- les zones exposées aux risques dans lesquelles les constructions seront réglementées, voire interdites, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.
- les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux. Elles comporteront des mesures de réglementation ou d'interdiction.

Dans ces deux types de zones seront prévues des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde prises par les collectivités ou les particuliers eux-mêmes pour réduire la vulnérabilité des constructions.

Signalons que dans le cadre des systèmes de protection contre les submersions marines, le SIBA a lancé le programme d'études « Barcasub » destiné à examiner si une gestion du risque par la dépoldérisation est pertinente et peut réellement permettre de répondre aux impacts des submersions tout en assurant davantage de fonctions et de services : défense douce contre la mer, conservation de la biodiversité, diversification paysagère, ...

Par « dépoldérisation » il faut entendre la réouverture de domaines endigués à la mer au moyen de procédés variés utilisant des écluses, des brèches ou des

démantèlements de digues.

Depuis 2011, les études effectuées par le BRGM et pilotées par l'Etat ont été partagées régulièrement avec les collectivités concernées et notamment le SIBA qui a apporté ses connaissances de terrain.

En septembre 2013, le BRGM a présenté les résultats de ses travaux relatifs aux caractéristiques de l'aléa submersion marine autour du bassin d'Arcachon. Cependant, les élus concernés ont aussitôt contesté la validité des résultats présentés. Par ailleurs, les directives de certains services de l'Etat ont suscité l'inquiétude, voire l'incompréhension des élus, bloquant ainsi la procédure d'élaboration des plans.

Le SIBA et les communes membres ont donc souhaité recruter un expert en submersion marine afin de pouvoir apprécier les données qui leur étaient soumises par les services de l'Etat et en même temps assister les services urbanisme des 10 communes dans l'instruction des autorisations de construire vis à vis des risques d'inondation.

Finalement, le groupe de travail créé par le Préfet pour rapprocher les points de vue entre les élus et les services de l'Etat a abouti récemment à un accord sur des bases scientifiques qui va être traduit par une cartographie détaillée des zones de risques accompagnée des prescriptions réglementaires.

Ces 11 projets de PPRS seront soumis à enquêtes publiques au cours de cette année 2015 avant d'être finalement approuvés et applicables.

Cette procédure sera l'occasion de sensibiliser les citoyens aux risques de submersion marine et de développer une véritable culture du risque qui, à terme, permettra sans doute de sauver des vies le jour où l'événement surviendra.

J-F P

L ' É T O F F E V É G É T A L E M A S S I F F O R E S T I E R L A N D A I S

Par Christian Barinoil

>>

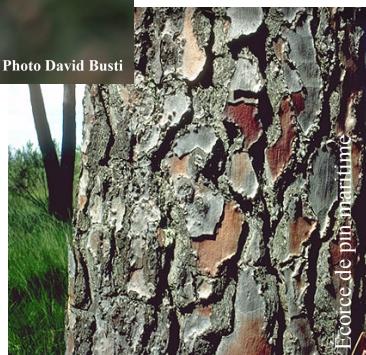
LE PIN MARITIME

Le pin maritime est une essence peu exigeante, qui peut pousser sur le sol pauvre et sous le climat des landes de Gascogne.

Jusqu'à aujourd'hui, les essais d'implantation d'autres espèces d'arbres ont échoué ; aucune n'a pu remplacer le pin. L'arbre est fixé dans le sol par une grosse racine verticale plongeante et par des racines horizontales plus ou moins traçantes. Ce sont les racines qui permettent à l'arbre de prendre l'eau et les sels minéraux dans le sol. Ceux-ci forment ensuite la sève qui nourrit l'arbre entier. De 5 à 10 ans, le pin a une forme conique ; puis les branches basses meurent. Entre 15 et 20 ans, la cime se détache au sommet d'un long tronc ou tige.



Photo David Busti



Ecorce de pin maritime

Le jeune pin est couvert d'une écorce grise et lisse qui se crevasse en vieillissant. Dans les crevasses, l'écorce est brun-rouge.

Tous les ans, il pousse 1 à 2 étages de 5 à 7 branches chacun. En les comptant, on peut estimer l'âge d'un pin dans une forêt. Les branches portent les aiguilles qui brunissent et tombent après 2 à 3 ans. Grâce à la naissance permanente d'aiguilles, l'arbre reste toujours vert. Au pied des pins s'étale un tapis plus ou moins épais d'aiguilles brunes mortes. Le pin commence à « fleurir » à l'âge de 7 à 8 ans. Chaque année, les bourgeons, libérant leur pollen, donneront des cônes – ou pignes, ou pommes de pin. Les graines – ou pignons – seront libérées par les cônes femelles 2 ans après pour faire naître d'autres pins.

LE MAÏS, LES ABEILLES

Avec la **sylviculture**, une autre culture se développe depuis la fin du XVIII^e siècle : la maïsculture. Mais la colonisation des landes de Gascogne par le maïs n'a pas réduit la forêt de pins. Le semis de maïs est réalisé fin avril, début mai.

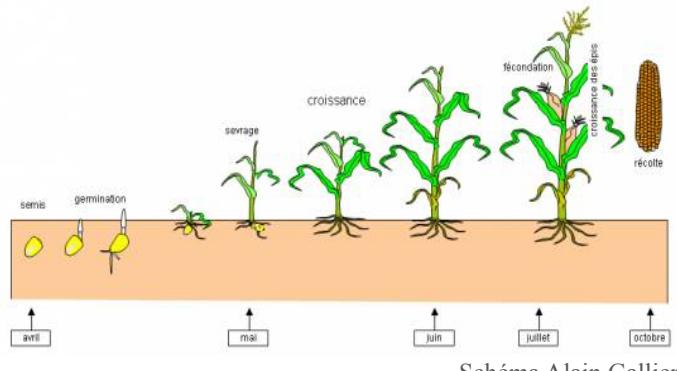


Schéma Alain Gallien

3 semaines plus tard, le maïs couvre le sol ; puis il est récolté à l'automne. Pendant l'hiver, les champs de maïs sont parfois couverts d'une belle herbe verte, le ray-grass. C'est un engrais naturel qui fertilise le sol pour la culture du maïs de l'année suivante.

L'apiculture est aussi une richesse du pays landais connue au moins depuis le Moyen-Âge. Autrefois, les abeilles étaient élevées pour leur cire et pour leur miel qui servait à sucrer les aliments. Aujourd'hui, de nouveaux produits comme le pollen et la gelée royale sont aussi commercialisés. Chaque année, il y a trois miellées : au printemps, les abeilles butinent la bourdaine, les fleurs des arbres fruitiers, les acacias et des champs ; en été la bruyère et la callune à l'automne.



Jacques Kerfome

Hélas, le débroussaillage des sous-bois favorise la repousse des molinies, fougères et brandes qui n'attirent pas les butineuses. ■

**Programme de nos activités 2015
de février à juillet**

**Pour les inscriptions aux visites appeler le 05 56 60 08 27 ou au 06 13 57 88 92 ou par courrier postal :
Amis du littoral 12 avenue de la gare 33740 Arès ou BP n° 51 Arès. Par mail à l'adresse :**

weeber.francoise@bbox.fr

Jeudi 26 février à Arcachon RDV Tour d'Arès à 13h30	Promenade visite libre de la Plage Pereire à l'église du Moulleau
Jeudi 26 mars au Cap-Ferret Inscription : 6 € par personne RDV Tour d'Arès à 13h30	Visite libre du Phare du Cap-Ferret
Jeudi 23 avril à Bordeaux Inscription : gratuit RDV Tour d'Arès à 13h30	Visite libre du jardin botanique de Bordeaux
Jeudi 28 mai à Audenge RDV Tour d'Arès à 13h30	Promenade sur les Diges de Graveyron
Jeudi 25 juin à Biganos Inscription : 20 € par personne RDV Tour d'Arès à 13h30	Visite commentée – dégustation du « caviar de Gironde »
Vendredi 17 juillet à Saint Jean de Côle et Sorges Paiement à l'inscription : 55 € par personne – 52 € pour les < de 16 ans. (transport – restaurant – visites) RDV Tour d'Arès à 6h45	Journée : visites commentées, restaurant.

Les destinations programmées peuvent être modifiées en cours d'année.

Cotisations annuelles

Membre	individuel	Couple
Actif	12 €	18 €
Bienfaiteur	30 €	45 €

NOM Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... E-mail.....

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale
Règlement des cotisations à l'ordre des « Amis du Littoral Nord-Bassin » BP 51 ARES 33740